

30 avril 2020

ALLEMAGNE Spécial Covid-19

Philippe VILAS-BOAS

ECO
ÉTUDES ÉCONOMIQUES GROUPE

ALLEMAGNE

Spécial Covid-19

1 | LA SITUATION SANITAIRE

2 LES MESURES DE CONFINEMENT
ET DE DÉCONFINEMENT

3 L'IMPACT SUR LA CROISSANCE

4 LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

LA SITUATION SANITAIRE

UNE LENTE DIFFUSION DANS LES RÉGIONS

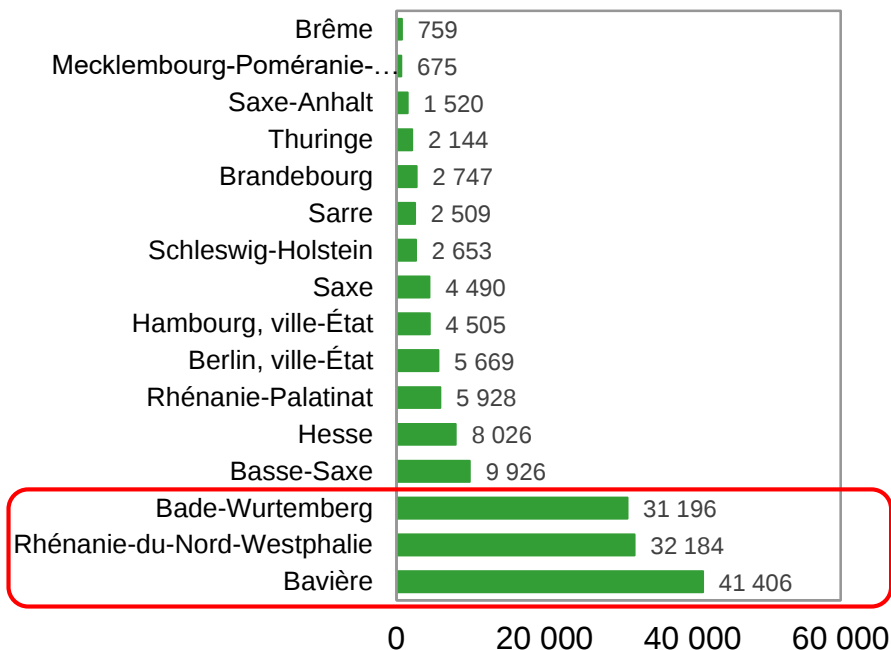
Cas
confirmés
156 337

Décès
5 913

Décès (%)
3,8%

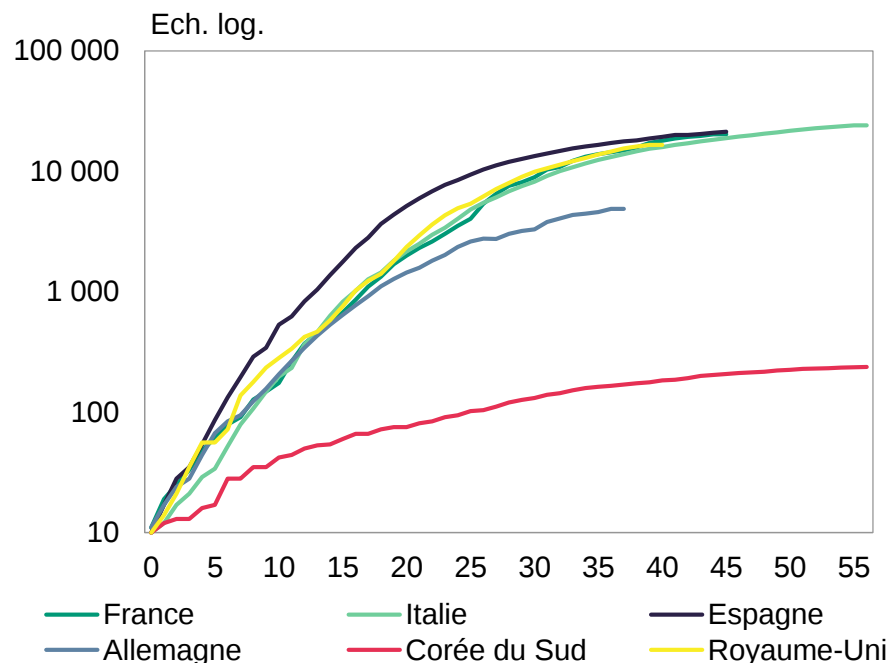
Guéris
117 400

Nombre de cas de Covid-19



Sources : RKI, Crédit Agricole S.A

Evolution du nombre de décès



Sources : Johns Hopkins University, Crédit Agricole S.A.

Au 28 avril, l'Allemagne dénombrait plus de 156 000 cas confirmés de Coronavirus (selon l'Institut Robert Koch), un chiffre jugé élevé mais qui s'explique avant tout par un dépistage ciblé et intensif de la population portant les symptômes du virus. Le nombre de décès à cette date atteint 5 913 personnes, représentant un taux de létalité de 3,8%. Le plus grand nombre de décès observés touche les personnes de plus de 70 ans (87% des décès constatés) alors même que cette tranche d'âge ne représente que 19% des personnes infectées. Le nombre de personnes guéries de la maladie est estimé à plus de 117 000. Les seize États fédéraux sont tous confrontés à la propagation du virus mais trois régions semblent concentrer davantage de cas : la Bavière, le Bade-Wurtemberg et de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Ces trois régions comptant pour 67% des cas et 72% des décès enregistrés, notamment car elles concentrent des villes à plus forte densité de population comme Stuttgart, Munich ou Düsseldorf.

ALLEMAGNE

Spécial Covid-19

- 1 LA SITUATION SANITAIRE
- 2 | LES MESURES DE CONFINEMENT
ET DE DÉCONFINEMENT
- 3 IMPACT SUR LA CROISSANCE
- 4 LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

2 LES MESURES DE CONFINEMENT ET DÉCONFINEMENT

UNE SYNCHRONISATION FÉDÉRALE DES MESURES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Mesures de confinement

Mesures fédérales	Date
Fermeture des usines non essentielles (non alimentaires ou médicales)	16-mars
Fermeture des écoles et des crèches.	16-mars
Fermeture des magasins à l'exception des supermarchés, des points de vente de denrées alimentaires, des pharmacies, des stations essences, des banques et des caisses d'épargne, des bureaux de poste, des blanchisseries, des services de livraison.	16-mars
L'ouverture des restaurants est autorisée entre 6h et 18h (distance imposée de 1,5 m entre les tables).	16-mars
Fermeture des services religieux.	16-mars
Fermeture des installations sportives publiques et privées, des piscines et des salles de sport, des aires de jeux, des théâtres, des bars, des cinémas.	16-mars
Fermeture des frontières avec la France, l'Autriche, la Suisse, le Danemark et le Luxembourg.	16-mars
Restrictions d'entrée pour les citoyens non communautaires. Les citoyens des pays de l'UE et de la Grande-Bretagne, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse sont autorisés à transiter par l'Allemagne.	18-mars
Fermeture des restaurants sauf ventes à emporter et livraisons	22-mars
Fermeture des salons de coiffure	23-mars
Interdiction des rassemblements de plus de 2 personnes (sauf familles)	23-mars
Renforcement des compétences fédérales en matière de lutte contre l'épidémie (loi de la protection du public en cas d'urgence épidémique d'intérêt national)	28-mars

Sources : Ministère de l'Intérieur, Crédit Agricole S.A

Les premières mesures de lutte contre la propagation du virus ont débuté le 9 mars dans les trois principales régions touchées par l'épidémie. Elles ont d'abord concerné l'annulation d'événements rassemblant un grand nombre de personnes et l'auto-confinement des personnes infectées par le virus. Très vite, une grande partie des länder décident la fermeture des écoles et des crèches et Berlin restreint les rassemblements de plus de cinquante personnes, ferme les bars, les clubs et les lieux de loisirs. Le 21 mars, la Bavière et la Sarre instaurent un couvre-feu local. Mais ces premières mesures au niveau local doivent faire l'objet d'une synchronisation au niveau fédéral pour lutter efficacement contre la pandémie, c'est ce qui est fait à partir du 16 mars avec la généralisation de la fermeture des écoles et d'un grand nombre d'activités jugées non essentielles. Les activités autorisées à rester ouvertes sont les points de ventes de denrées alimentaires, les pharmacies, les services de collecte et de livraison, les stations-service, les banques et les caisses d'épargne, les bureaux de poste, les activités de blanchisserie, les points de vente de journaux et les magasins de nourriture pour animaux. L'ouverture de ces établissements est toutefois sujette à des impératifs stricts en matière d'hygiène, de gestion d'accès et de file d'attente à éviter.

Mesures de déconfinement

Mesures fédérales	Date
Ouverture des industries non essentielles (non alimentaires ou médicales)	20/04/2020
Ouverture des petits magasins (d'une surface inférieure à 800 m2)	20/04/2020
Ouverture des librairies, des marchands de vélos et de voitures	20/04/2020
Ouverture des coiffeurs	04/05/2020
Ouverture des écoles et crèches	04/05/2020
Ouverture des frontières	05/05/2020
Organisation d'événements majeurs	Après 31/08
Poursuite de l'interdiction des rassemblements religieux	Oui
Poursuite de la limitation des déplacements sur le territoire	Oui

Sources : Ministère de l'Intérieur, Crédit Agricole S.A

ALLEMAGNE

Spécial Covid-19

- 1 LA SITUATION SANITAIRE
- 2 LES MESURES DE CONFINEMENT
ET DE DÉCONFINEMENT
- 3 | IMPACT SUR LA CROISSANCE
- 4 LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

L'utilisation du tableau entrées-sorties comme outil privilégié

Méthodologie

- Le tableau entrées-sorties (TES) issu de la comptabilité nationale, nous permet d'établir une vision d'ensemble des relations intersectorielles à partir de tableaux symétriques de consommations intermédiaires par produit ou par branche d'activité. Il retrace le cheminement des consommations intermédiaires jusqu'à la production d'une branche et celle de l'ensemble de l'économie en détaillant les composantes en valeur ajoutée, les entrées et sorties, l'offre et la demande de produits ainsi que la composition des emplois et des ressources.
- Grâce à l'approche par la production du TES, nous tentons de déterminer l'impact sur la croissance du choc d'activité reflétant l'arrêt de production suite aux mesures de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire et de la durée estimée des perturbations subies sur les différents secteurs.

Hypothèses retenues

- L'entrée en vigueur des mesures restrictives a débuté le 16 mars et leur extinction progressive devrait s'amorcer à partir du 20 avril pour une grande partie des activités concernées. Toutefois, nous estimons que la reprise d'activité mettra du temps à s'amorcer en raison du redémarrage progressif des chaînes d'approvisionnement. Nous considérons donc un choc d'une durée d'un mois et demi sur une grande majorité des secteurs de production, comme l'automobile, les machines et équipements ou le textile. Seules les activités de loisirs, d'hébergement, de restauration et les agences de voyages sont amenées à repousser leur date de reprise potentiellement jusqu'au mois d'août, engendrant un choc sur une période de cinq mois et demi.
- Nos hypothèses d'arrêts total ou partiel de la production par secteurs sont fondées sur les déclarations faites par le gouvernement sur les secteurs soumis à restrictions et ceux autorisés à rester ouverts car jugés indispensables au bon fonctionnement du pays, ainsi que des informations remontées par les différentes associations de producteurs sur l'ampleur des mises à l'arrêt constatées ou prévues.
- Les secteurs de l'automobile, des machines et équipements, du textile, des transports aériens, de la restauration et de l'hébergement ont été impactés par un choc de 100%, les activités de ventes de détail et de gros de 50%, tandis que le secteur des équipements électriques n'a été impacté qu'à hauteur de 30%. Les secteurs pharmaceutiques et de soins à la santé ont en revanche été dotés d'un surcroît d'activité de 10%.

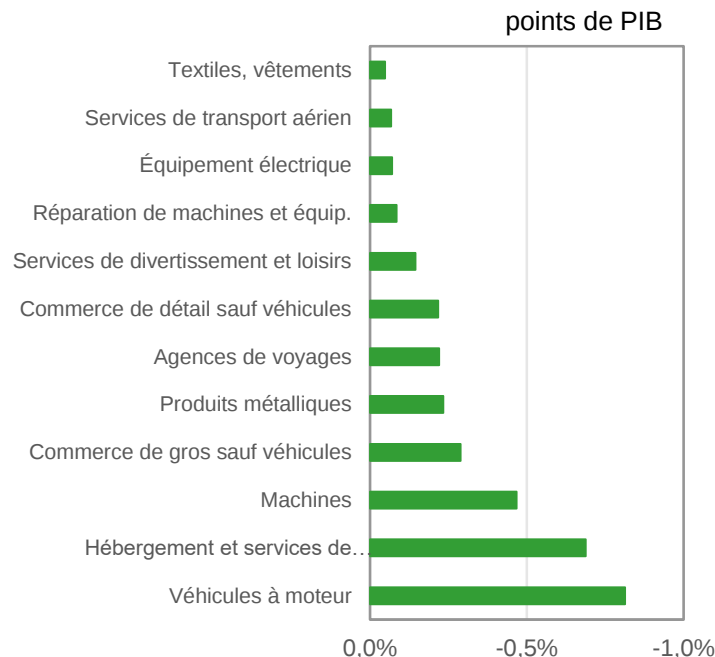
Principales hypothèses retenues

Principaux secteurs impactés	Durée du choc (mois)	Choc de production en %	Poids secteur dans la VA	Impacts estimés en points de PIB
Véhicules à moteur	1,5	100%	8%	-0,8%
Hébergement et services de restauration	5,5	100%	2,5%	-0,7%
Machines	1,5	100%	4,9%	-0,5%
Commerce de gros sauf véhicules	1,5	50%	4,0%	-0,3%
Produits métalliques	1,5	100%	1,5%	-0,2%
Agences de voyages	5,5	100%	0,8%	-0,2%
Commerce de détail sauf véhicules	1,5	50%	3,7%	-0,2%
Services de divertissement et loisirs	5,5	100%	0,4%	-0,1%
Réparation de machines et équip.	1,5	100%	0,6%	-0,1%
Équipement électrique	1,5	30%	1,8%	-0,1%
Services de transport aérien	1,5	100%	0,4%	-0,1%
Textiles, vêtements	1,5	100%	0,6%	0,0%

Total impact estimé sur le PIB

-6,7%

Les impacts correspondants



Sources : Destatis, Crédit Agricole S.A.

Sources : Destatis, Crédit Agricole S.A.

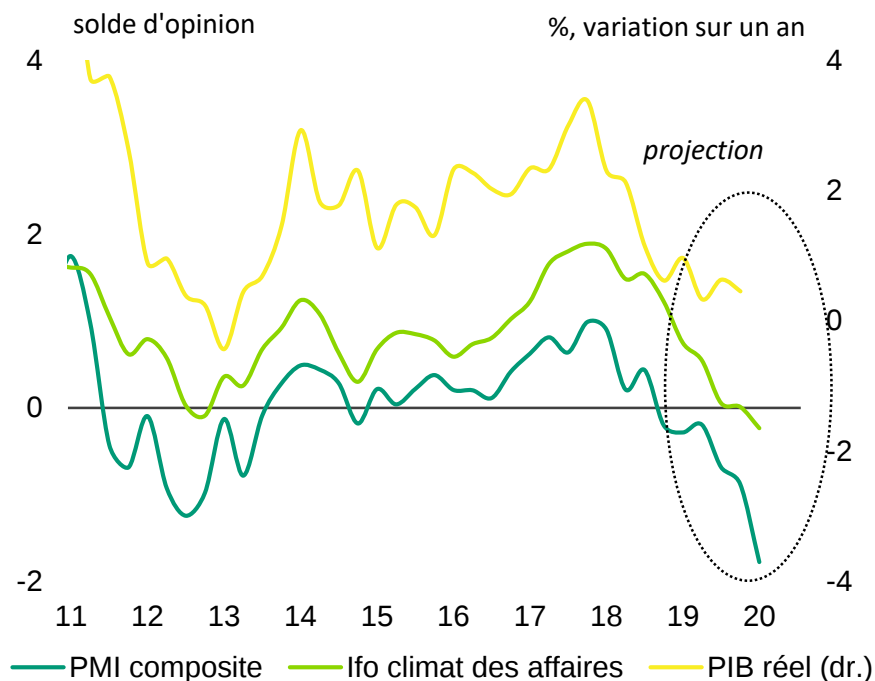
L'analyse du tableau entrées-sorties permet d'établir le lien entre la production des secteurs, la demande finale et la valeur ajoutée totale du pays. En supposant un choc d'offre qui serait fonction du degré des restrictions portées à la production du secteur et de la durée de fermeture des activités, nous estimons que les mesures de confinement pourraient ainsi impacter la croissance à hauteur de -6,7% du PIB. Les activités impactant le plus la croissance, du fait de l'arrêt contraint de leur activité, sont la production de véhicules automobiles (-0,8 point de PIB), les services de restauration et d'hébergement (-0,7 point de PIB) ainsi que la production de machines et équipements (-0,5 point de PIB). Ces estimations révèlent que l'impact attendu constitue un choc majeur comparativement à la crise de 2009 où le pays a connu une contraction de sa croissance de 5,6%.

IMPACT SUR LA CROISSANCE

DÉTAILS DES IMPACTS PAR SECTEUR

Principaux secteurs impactés	Confinement en mois	Choc de production en %%	Poids secteur dans la VA	Impact estimés esn point de PIB
Textiles, vêtements	1,5	100%	0,6%	0,0%
Substances chimiques et produits chimiques	1,5	-10%	2,7%	0,0%
Produits pharmaceutiques	1,5	-10%	2,4%	0,0%
Produits métalliques	1,5	100%	1,5%	-0,2%
Produits informatiques, électroniques et optiques	1,5	30%	2,2%	-0,1%
Équipement électrique	1,5	30%	1,8%	-0,1%
Machines	1,5	100%	4,9%	-0,5%
Véhicules à moteur	1,5	100%	7,7%	-0,8%
Autres équipements de transport	1,5	100%	1,3%	-0,1%
Meubles et autres produits manufacturés n.c.a.	1,5	100%	1,4%	-0,1%
Réparation de machines et équip.	1,5	100%	0,6%	-0,1%
Fournisseur d'électricité	1,5	10%	1,0%	-0,1%
Gaz manufacturés, services de distribution de combustibles gazeux	1,5	10%	0,3%	0,0%
Eau naturelle, services de traitement et d'approvisionnement en eau	1,5	10%	0,2%	0,0%
Services de traitement des eaux usées, d'élimination des déchets et de récupération des matériaux	1,5	10%	0,6%	0,0%
Travaux de construction de bâtiments	1,5	10%	1,6%	0,0%
Travaux de génie civil	1,5	10%	0,9%	0,0%
Travaux de construction spécialisés	1,5	10%	3,0%	-0,1%
Commerce de gros, de détail et réparation de véhicules	1,5	50%	1,3%	-0,1%
Commerce de gros sauf véhicules	1,5	50%	4,0%	-0,3%
Commerce de détail sauf véhicules	1,5	50%	3,7%	-0,2%
Services de transport aérien	1,5	100%	0,4%	-0,1%
Entreposage et autres services de transport	1,5	10%	0,4%	-0,1%
Hébergement et services de restauration	5,5	100%	2,5%	-0,7%
Services d'édition	1,5	20%	0,7%	0,0%
Médias audiovisuels, édition musicale, radiodiffusion	1,5	20%	0,6%	0,0%
Services de télécommunications	1,5	20%	0,7%	-0,1%
Programmation informatique, conseil, services d'information	1,5	20%	1,0%	-0,1%
Services juridiques, comptables et de conseil en gestion	1,5	20%	0,6%	-0,1%
Services d'architecture et d'ingénierie, essais techniques	1,5	20%	1,0%	-0,1%
Services de recherche et de développement scientifiques	1,5	20%	2,6%	0,0%
Services de publicité et d'études de marché	1,5	100%	0,2%	0,0%
Autres services prof., scientifiques, techniques, vétérinaires	1,5	100%	0,2%	0,0%
Services de location et de leasing	1,5	100%	0,6%	-0,1%
Services de l'emploi	1,5	100%	0,1%	0,0%
Agences de voyages	5,5	100%	0,8%	-0,2%
Services d'investissement, de sécurité, d'administration et de soutien	1,5	20%	0,6%	-0,1%
Services de l'administration publique	1,5	20%	5,3%	-0,1%
Services de sécurité sociale obligatoire	1,5	20%	0,9%	0,0%
Services d'éducation	1,5	20%	3,8%	-0,1%
Services de santé humaine	1,5	-10%	5,7%	0,0%
Arts, culture et jeux de hasard	5,5	100%	0,7%	-0,2%
Services de divertissement et loisirs	5,5	100%	0,4%	-0,1%
Services des organisations membres	5,5	100%	0,9%	-0,3%
Réparation du matériel informatique et des biens durables	1,5	100%	0,1%	0,0%
Autres activités de services personnels	1,5	100%	1,1%	-0,1%

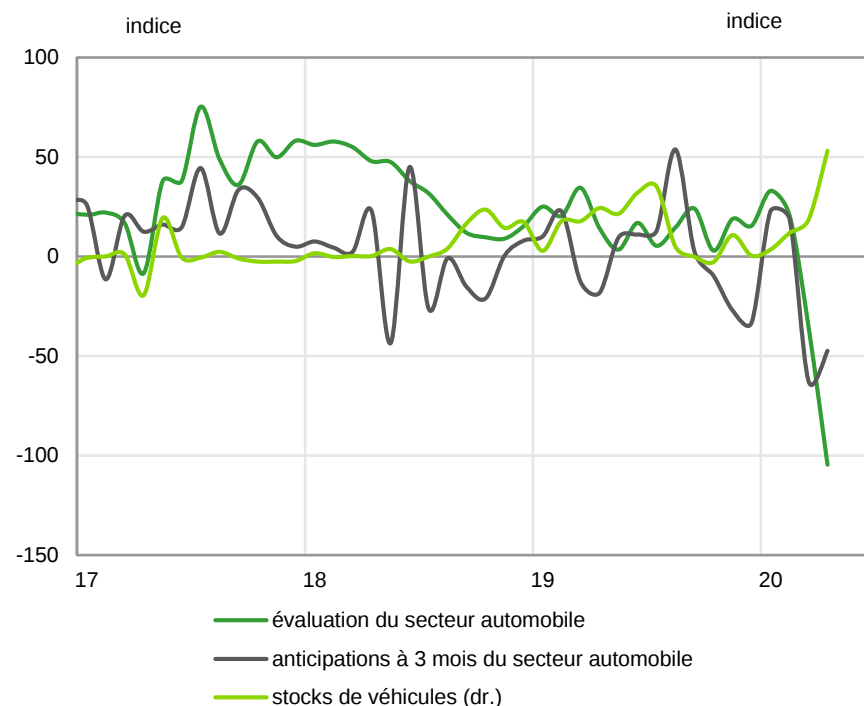
Enquêtes d'activité et croissance réelle



Sources : IFO, Crédit Agricole SA / ECO

Les données d'enquêtes signalent que la situation économique s'est nettement dégradée à partir du mois de mars. L'indice PMI composite des directeurs d'achat atteint son plus bas niveau et suggère une contraction de 1,8% du PIB au T1 ainsi qu'un déclin de l'activité plus prononcé en avril. Si le repli se constate aussi bien dans l'industrie que dans les services, ces derniers sont plus durement impactés. La reprise partielle et progressive de certains secteurs à partir de la fin du mois d'avril devrait permettre de limiter l'ampleur du choc les mois suivants.

Anticipations du secteur automobile



Sources : IFO, Crédit Agricole S.A. / ECO

Les données dures d'activité n'intègrent pas encore les chocs de production liés aux fermetures forcées d'usines non essentielles. Les enquêtes dans le secteur automobile du mois d'avril sont cependant accablantes pour la tenue de la production industrielle dans son ensemble. L'évaluation de la situation du secteur automobile est jugée particulièrement critique par les professionnels du secteur avec un pessimisme évident en matières de perspectives de court terme. La hausse des stocks de véhicules est massive et la chute des immatriculations en mars vertigineuse : -37,7% en rythme annuel.

ALLEMAGNE

Spécial Covid-19

- 1 LA SITUATION SANITAIRE
- 2 LES MESURES DE CONFINEMENT
ET DE DÉCONFINEMENT
- 3 IMPACT SUR LA CROISSANCE
- 4 | LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES



LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

UN CADRE DE BASE

Bouclier de protection des entreprises et des salariés

Faciliter le recours au chômage partiel

- Indemnisation du chômage partiel par les entreprises dès que 10% des employés sont concernés par cette mesure et pas 30% en situation normale.
- Pour les salariés concernés par le chômage partiel : remboursement de 60%-67% du salaire perdu par l'agence fédérale pour l'emploi. Les travailleurs temporaires et à temps partiel sont également éligibles au chômage partiel.
- Pour les employeurs : remboursement complet des cotisations de Sécurité sociale pour les heures de travail perdues et non pas 50% de celles-ci comme auparavant.

Aides fiscales aux entreprises

- Report des paiements d'impôts si leur recouvrement entraîne des difficultés importantes de liquidité des entreprises.
- Adapter les paiements anticipés d'impôts : dès que le revenu d'un contribuable pour l'année en cours est inférieur à celui de l'année précédente, le rééchelonnement des paiements pourra être anticipé.
- Exemption des pénalités de retard d'impôts jusqu'au 31 décembre 2020 pour les personnes atteintes par le Coronavirus.

Aides à la liquidité des entreprises

- Extension des programmes existants d'aide à la liquidité aux entreprises par la KfW (banque publique d'investissement et de développement).
- Conditions de prêts étendues aux entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 2 Mds € (auparavant, la limite était de 500 millions d'euros). Relèvement des hypothèses de risques d'exploitation portée à 80%, ce qui revient à accepter des prêts plus risqués.
- Création de « prêts pour la croissance » avec la KfW pour les entreprises jusqu'à 5 Mds € de chiffre d'affaires avec un relèvement des risques d'exploitation porté à 70% au lieu de 50%.
- Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 Mds €, un soutien pourra être accordé au cas par cas.
- Les garanties fédérales apportées à la KfW sont augmentées de 357 Mds € portant ainsi le niveau total des garanties à hauteur de 822 Mds €. Une hausse de 246 Mds € peut également être envisagée si besoin.



LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

L'AIDE AUX TPE ET INDÉPENDANTS

Le « Fonds de solidarité à l'égard des petites entreprises et des travailleurs indépendants »

Déblocage de 50 Mds € d'aides aux TPE et indépendants

- Subvention unique de trois mois pour les frais de fonctionnement des entreprises.
- Cette aide est centralisée dans les Länder et peut se cumuler avec les programmes existants dans les Länder.

Quelles subventions ?

- Les indépendants et les entreprises comptant jusqu'à 5 salariés recevront jusqu'à 9 000 euros.
- Les indépendants et les entreprises comptant jusqu'à 10 salariés (équivalent temps plein) recevront jusqu'à 15 000 euros.
- Les travailleurs indépendants ont plus facilement accès à une aide sociale de base pour assurer leur subsistance et garantir leur logement. Le seuil de revenu pour prétendre aux minima sociaux est suspendu pendant six mois, et le versement des prestations devant être versées est accéléré.
- Création d'un programme d'aide d'un milliard d'euros pour fournir des liquidités aux TPE et indépendants par l'intermédiaire de la KfW. Les prêts et garanties de la KfW sont effectués par l'intermédiaire de leur banque principale.



LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

L'AIDE AUX GRANDES ENTREPRISES

Le « Fonds de Stabilisation Économique »

Les instruments du Fonds de Stabilisation Économique

- Un cadre de garantie de 400 milliards d'euros pour faciliter le refinancement des entreprises sur le marché des capitaux.
- Des mesures de recapitalisation d'un montant de 100 milliards d'euros pour renforcer la base de capital et assurer la solvabilité des entreprises.
- Prêts d'un montant maximum de 100 milliards d'euros pour le refinancement des programmes spéciaux de la KfW.

L'accès accordé aux entreprises suivant des critères définis

- Un total de bilan de plus de 43 millions d'euros.
- Un chiffre d'affaires de plus de 50 millions d'euros.
- Plus de 249 employés en moyenne annuelle.
- Recours au fonds limité à la fin de l'année 2021.

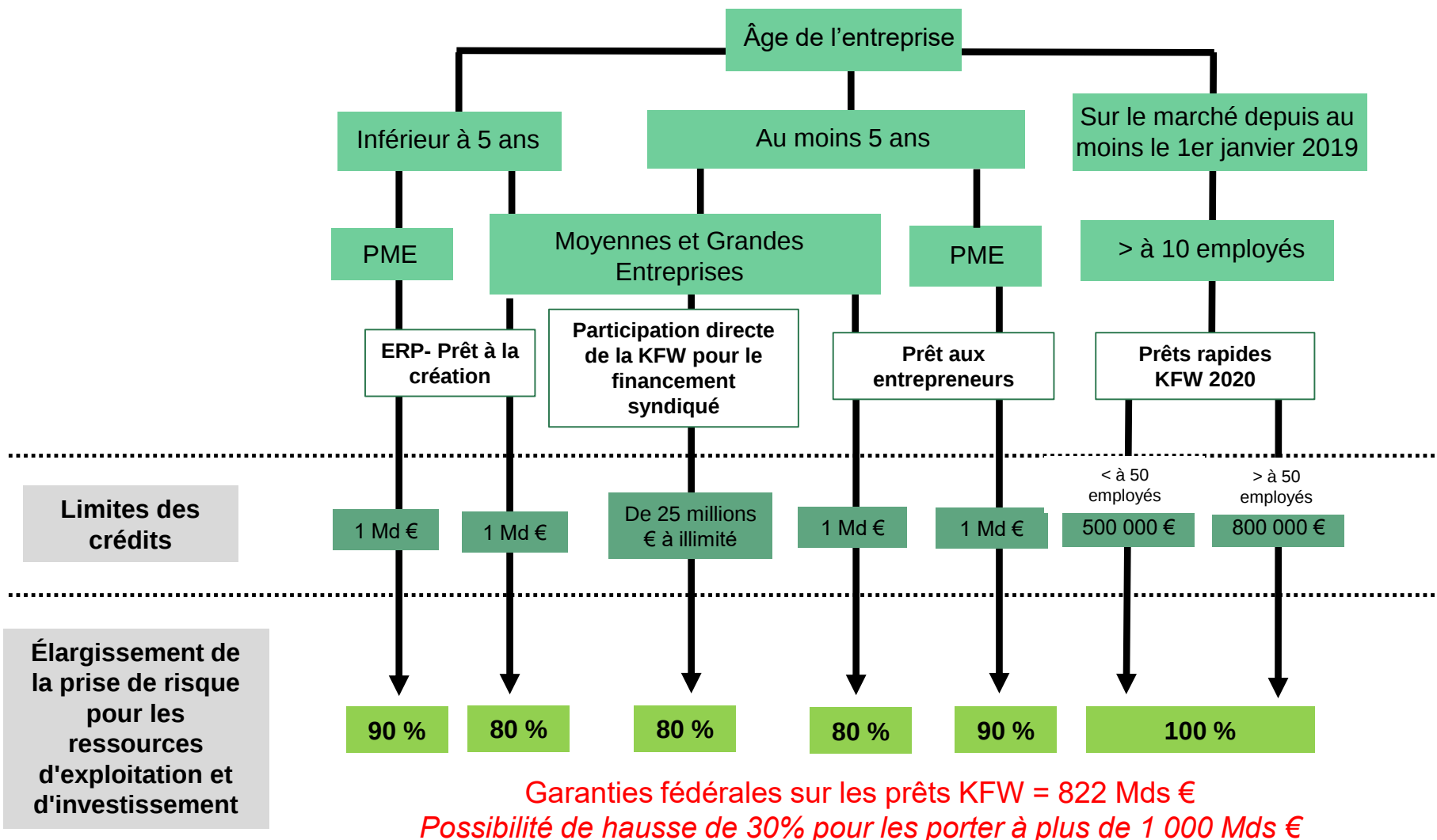
Un soutien avec des contreparties attendues

- Les mesures de recapitalisation peuvent être liées à des conditions spécifiques, qui peuvent notamment porter sur le niveau de rémunération des organes exécutifs, la distribution de dividendes et l'utilisation des fonds fournis par l'État.
- Un assouplissement du droit des sociétés afin de faciliter l'accès aux aides et garantir l'efficacité des mesures.

LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

L'AIDE À LA LIQUIDITÉ POUR TOUS VIA LA KFW

Quel dispositif auprès de la Banque publique d'investissement (KFW) ?



LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

UN PLAN BUDGÉTAIRE D'ENVERGURE

Un dispositif inédit

Dépenses supplémentaires :	Mds €	En % PIB
Fonds de solidarité à l'égard des petites entreprises et des travailleurs indépendants.	50	1,43
Assouplissement des règles d'accès aux prestations sociales, allocations familiales. Suppression des règles de vérification des ressources pendant six mois à compter du 1er avril. Diverses mesures de lutte contre la pandémie.	55	1,57
Allocations chômage. Protection contre l'expulsion des locataires en difficulté.	7,7	0,22
Achat de combinaisons et de masques de protection. Accélération de la recherche sur un vaccin contre le virus. Rapatriement des vacanciers bloqués à l'étranger.	3,5	0,10
Provisions pour hausse des garanties publiques.	5,9	0,17
Total dépenses supplémentaires	122,1	3,48

Moindres recettes :	Mds €	En % PIB
Baisse des revenus fiscaux liée à la chute d'activité	33,5	0,96
Total moindres recettes	33,5	0,96

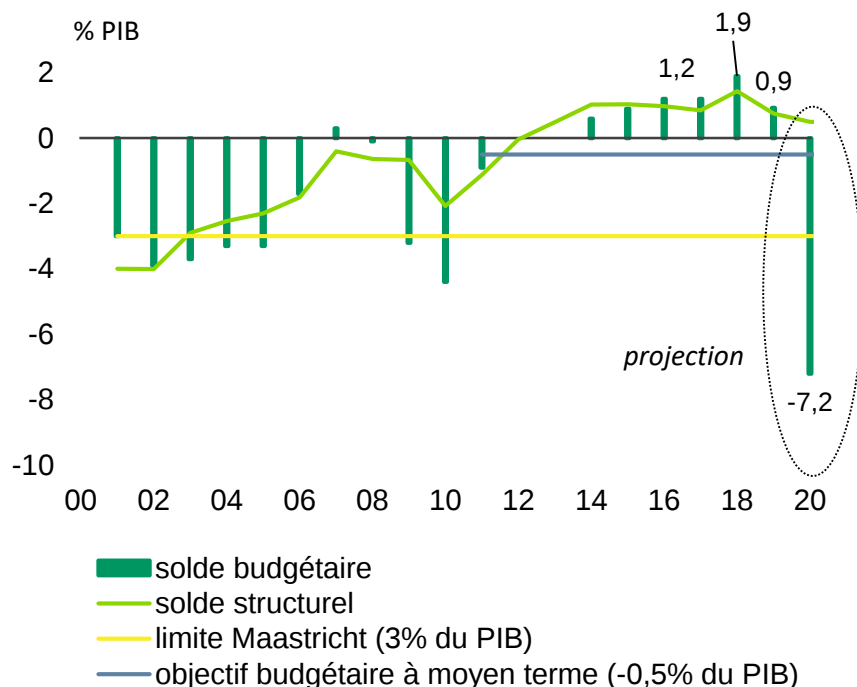
Impact total des mesures sur le budget fédéral 2020	156	4,44
--	------------	-------------

Garanties fédérales apportées	Mds €	En % PIB
Garanties existantes sur les prêts de la KfW	465	13,26
Hausse décidée des garanties à la KfW	357	10,18
Majoration de 30% des garanties pour raisons exceptionnelles (<i>si nécessaire</i>)	246,6	7,03
Total des garanties fédérales mobilisables	1 068,6	30,48

LES RÉPONSES BUDGÉTAIRES

UN DÉRAPAGE BUDGÉTAIRE AUJOURD'HUI ACCEPTÉ

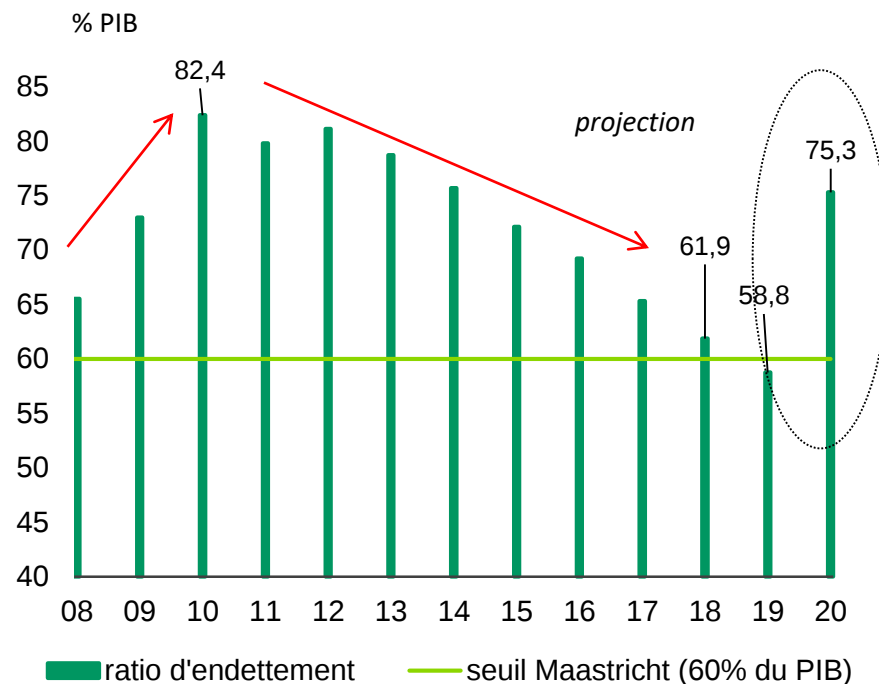
Déficit public



Sources : Ministère des Finances, Crédit Agricole S.A.

Le supplément budgétaire adopté fin mars intègre des mesures d'aide pour 156 Mds € (soit 4,6 points de PIB) et se décompose en 122 Mds € de dépenses additionnelles (50 Mds € pour les PME et indépendants, 55 Mds € d'aides diverses pour lutter contre la pandémie et 7,5 Mds € au titre de l'allocation chômage) et 33,5 Mds € de baisse des recettes. A ces dépenses fédérales s'ajoutent également le déficit des Länder à hauteur de 65 Mds € (pour -1,6 point) et celui des collectivités locales pour 17 Mds € (-0,5 point) ainsi que celui de la Sécurité sociale pour 15,3 Mds € (-0,5 point). Au total, le déficit budgétaire estimé des administrations publiques allemandes s'élève ainsi à 7,3 points de PIB en 2020 et le ratio de dette publique sur PIB atteint 75,3%. Toutefois, les dix dernières années d'austérité budgétaire ont permis de réduire considérablement l'endettement public, laissant ainsi à l'Allemagne davantage de marges de manœuvre qu'à ses partenaires européens pour amortir les effets néfastes de la pandémie sur la croissance économique.

Dette publique



Sources : Eurostat, Crédit Agricole S.A.



Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
29/04/2020	<u>L'innovation, de la vigne au verre</u>	sectoriel
28/04/2020	<u>France – Covid-19 : tendances semaine du 19 au 25 avril 2020</u>	France, sectoriel
28/04/2020	<u>Russie – Le Covid réactive le risque politique</u>	Russie
27/04/2020	<u>Prix négatifs : la fin du pétrole ?</u>	Pétrole
24/04/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
23/04/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n° 4</u>	Agri-agro
22/04/2020	<u>La solidarité européenne est-elle impossible, conditionnée ou inconditionnelle ?</u>	Union européenne
17/04/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
17/04/2020	<u>Allemagne – Impact Covid-19 : de la crise sanitaire à la gestion de crise économique</u>	Allemagne
16/04/2020	<u>PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - spécial Covid-19, n° 3</u>	Agri-agro
15/04/2020	<u>L'Usine du Futur en rempart à la paralysie de l'économie ?</u>	Sectoriel
14/04/2020	<u>Le Royaume-Uni et la crise du Covid-19</u>	Royaume-Uni
10/04/2020	<u>Monde – L'actualité de la semaine</u>	Monde
10/04/2020	<u>France – Impact Covid-19 : une récession en 2020 mais de quelle ampleur ?</u>	France
10/04/2020	<u>Italie – Premiers pas dans la crise et premiers impacts sur l'économie</u>	Italie



**POUR CONSULTER OU VOUS ABONNER
À NOS PUBLICATIONS SUR INTERNET :**
<http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef :** Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Nos publications économiques non confidentielles sont également accessibles
sur l'application « Études Eco » disponible sur [l'App Store](#) et sur [Google Play](#)

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.